



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LI120001164

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

Le dossier présenté par les responsables de la mention en Droit de l'Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 vise à son renouvellement. En effet, des modifications substantielles ont été apportées, visant essentiellement les première (L1) et deuxième (L2) années, afin de mettre en place une offre commune aux licences en Droit, AES, Economie-Gestion. En L3, la mention Droit organise un parcours licence d'Administration publique (LAP).

La place de la mention est bien expliquée et justifiée dans l'ensemble de l'offre de formation ; l'offre commune de formation proposée pour la licence, dans le domaine Droit, économie, gestion, offre à l'étudiant un vrai choix. Les choix opérés aux diverses étapes du parcours permettent à l'étudiant d'obtenir une licence en Droit, une licence AES ou une licence en Economie-Gestion. Des réorientations sont toujours possibles en cours de formation entre les trois mentions. L'offre commune permet enfin à l'étudiant d'obtenir également une qualification complémentaire en économie ou une double qualification en droit et en économie-gestion.

L'offre des enseignements pour les trois années de la licence a été envisagée en cohérence avec les objectifs généraux de la mention qui sont clairement énoncés dans le dossier (acquisition d'une formation juridique générale pour les étudiants de la licence en Droit et en Economie-Gestion ; acquisition d'un socle de connaissance en droit, économie, culture générale et langue pour les étudiants de la LAP (dont les cours sont en outre spécialement conçus pour des publics issus de filières principalement non juridiques)).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	580
Nombre d'inscrits en L2	432
Nombre d'inscrits en L3	303
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	32 %
% d'abandon en L1	3,62 %
% de réussite en 3 ans	50,52 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	95 % en moyenne (licences Droit et LAP)
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est parfaitement monté et globalement complet, tant pour la mention en Droit que pour la LAP ;

Les concepteurs du dossier ont veillé à s'appuyer sur les procédures d'autoévaluation organisées au sein de l'établissement. L'excellence de la politique de l'établissement en matière d'évaluation de son offre de formation doit d'ailleurs être soulignée, puisqu'elle favorise une remarquable adaptabilité du pilotage des licences en Droit et de la LAP. Les résultats des évaluations ont en effet bien été assimilés et mis à contribution pour une adaptation cohérente de la mention.

- Points forts :

- L'effort significatif mis sur l'aide à la réussite dans le cadre du Plan réussite en licence ; ainsi, au premier semestre (S1), un cours intitulé « Qu'est-ce que le droit ? » vise à permettre aux étudiants de comprendre, dès le début de leurs études, les caractéristiques scientifiques de cette discipline et d'en mesurer les enjeux.
- On signalera aussi, pour la LAP qui accueille surtout des étudiants non juristes issus le plus souvent de filières courtes, le recours à des enseignements adaptés à une remise à niveau et à l'acquisition des connaissances qui permettront de passer des concours administratifs. L'organisation de la LAP permet en outre d'identifier plus rapidement les étudiants en difficulté, pour un suivi et une aide personnalisée.
- Dans la réalisation du dossier, l'excellente prise en compte des critères définis par l'AERES est remarquable. L'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation est facilement accessible.

- Points faibles :

- Un certain nombre des informations fournies relève plutôt d'informations génériques et non d'informations spécifiques à la mention. Le commentaire des données quantitatives n'est pas toujours réalisé (taux de réussite, publics, etc.).
- Le dossier est relativement ambigu sur le positionnement de la LAP par rapport à la licence en Droit. Le début du rapport indique qu'il s'agit d'un parcours spécifique alors que la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) suggère plutôt qu'il s'agit d'une autre mention. En l'espèce, dans la présentation des informations (degré de précision, annexes...), une différence est marquée selon qu'il s'agit de la licence en Droit et de la LAP (un changement de couleur marque la différenciation).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Sans remettre en cause la présentation générale du dossier, qui est très satisfaisante, il semble que pour une meilleure lisibilité du dossier, il pourrait être intéressant de positionner plus clairement la LAP en regard de la licence en Droit (éventuellement en faisant une mention à part). Toujours à propos de la LAP, peut-être serait-il opportun d'indiquer les résultats au concours.